

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 12/11/2024

Le 12/11/2024 à 18.00, les associés de la société 3D FACTORY se sont réunis au siège social 20 rue de Nantes 75019 Paris , en assemblée générale sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par le lettre remise en main propre contre décharge, par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur M. CHAHED

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 €

Il est divisé en 1 000 parts égales de 1 € chacune, numérotées de 1 à 1 000 attribuées à :

- EURL BPXE à concurrence de 334 parts
- M. GARGOURI à concurrence de 333 parts
- M. CHAHED à concurrence de 333 parts

- Nomination du premier Président

et dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- La feuille de présence

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dans les délais prescrits par la Loi et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport. Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale décide, de nommer en qualité de Président

Monsieur ABDELMALEK CHAHED
Né à Tizi-Ouzou, ALGERIE le 12/06/1994
De nationalité Algérienne
Statut matrimonial : célibataire
Demeurant : 20 rue de Nantes, 75019, PARIS

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Le président

